

Le : 27 juillet 2019 à 11:40 (GMT +02:00)

De : "Elise Feltgen"

À : "langoelan.mairie@wanadoo.fr" <langoelan.mairie@wanadoo.fr>

Objet : à l'attention de madame la Commissaire Enquêtrice

Madame la Commissaire-Enquêtrice,

Je vous prie de trouver mon avis à propos du projet d'élevage de volailles situé sur la Commune de LANGOELAN et porté par l'EARL KERMARIA.

Ce projet, dont j'ai pu prendre connaissance dans le cadre de la procédure d'enquête publique en cours, soulève un grand nombre de questions.

Tout d'abord au niveau de l'eau : il semble que les besoins en terme de nettoyage des bâtiments et brumisation aient été sous-évalués. De même, il est question d'un forage, or, le document d'incidences complet n'a pas été déposé. De même, le document « Calcul du stockage de l'eau pluviale sur l'aire bétonnée de compostage », normalement présentée en annexe 5 est absente du dossier. Cette annexe est pourtant essentielle pour comprendre le fonctionnement de l'aire de compostage.

Ensuite au niveau de l'air : La Directive IED impose un traitement de l'air aux élevages dans le cadre des MTD(meilleures techniques disponibles). Le porteur de projet fait le choix délibéré de ne pas appliquer cette disposition (MTD32) en justifiant du coût élevé. Dans un dépliant pédagogique, la Direction de la prévention des risques et luttés contre les pollutions (Ministère de la Transition Ecologique) présente la Directive IED ainsi : "LA MISE EN ŒUVRE des meilleures techniques disponibles à un coût acceptable". Le projet d'élevage de Ker Maria ne respecte pas la réglementation.

Le dossier des porteurs de projet est extrêmement léger sur la question de la biodiversité et de la préservation de l'environnement : le projet est situé en bordure immédiate du site Natura 2000 du Scorff. Du fait de cette proximité du site Natura 2000, l'étude d'impact, au regard du code de l'environnement et de ses exigences, devrait comporter un volet biodiversité complet et précis, d'autant plus qu'il s'agit ici d'un projet d'installation classée pour l'environnement (ICPE). Or, le dossier minimise largement la présence du site Natura 2000 en bordure immédiate, aucune carte localisant les sites Natura 2000 à proximité n'est affichée dans le dossier. Les impacts potentiels ou réels ne sont pas mesurés ni quantifiés. L'évaluation d'incidences Natura 2000, obligatoire pour tout projet de ce type proche d'un site Natura 2000, est vide.

De même, sur la question du bilan carbone, le dossier présenté est incomplet car il occulte de nombreux éléments du cycle de vie et de mort des poulets comme le transport des jeunes volailles, le transport pour l'équarrissage, le transport du compost...

La question du bien être animal n'entre peut-être pas en jeu dans la décision d'autorisation du projet, pourtant, il y aurait énormément à dire sur les

conditions de vie de ces poulets, entassés et bourrés d'antibiotiques. D'ailleurs, les informations concernant le système de production, les techniques d'élevage, les modalités techniques relatives aux poulaillers et à leur équipement sont très partielles et dispersées. Le document exigé par l'arrêté ministériel du 28 juin 2010, du fait de la densité des poulets, n'est pas joint au dossier. Pourquoi ? Existe-t-il ? C'est dommage car il aurait apporté un bon éclairage.

Du point de vue de la durabilité d'un tel projet, de nombreuses questions se posent encore, d'autant que les pétitionnaires sont totalement dépendants des entreprises Sanders et Triskalia, et ne maîtrisent pas évidemment les politiques commerciales de ces entreprises. De plus, en cas d'abandon de l'exploitation, les porteurs n'ont pas prévu l'argent nécessaire à la remise en état du site.

Pour toutes ces raisons, cette entreprise me semble représenter un véritable danger pour l'environnement. Au regard du faible avantage pour le territoire (seulement trois emplois créés) et des nuisances apportées (pollution olfactive, usure prématurée des routes due au passage des camions...), il me semble que ce projet ne doit pas voir le jour.

Je vous remercie de bien vouloir prendre mon avis en compte.
Bien cordialement

Elise Feltgen,
1 route des écoles
22110 mellionnec